

Installation du **nouveau CSE**

Ce 2 juillet s'est tenue la première réunion d'installation du nouveau Comité Social et Économique (CSE). En amont, l'UNSA CCI a fait une déclaration liminaire (à lire en page 2).

Le CSE a notamment procédé :

- À la désignation de son bureau (secrétaire, secrétaire adjoint, trésorier et trésorier adjoint), du Référent harcèlement sexuel et agissements sexistes,
- À la mise en place des différentes commissions du CSE (Santé, Sécurité et Conditions de Travail, Économique, Formation, Politique sociale, Activités Sociales et Culturelles) ;
- À la présentation des modalités de fonctionnement du CSE, de la BDESE, de l'outil MonManda, ainsi que du calendrier des prochaines échéances.

→ Résultats des désignations

Bureau du CSE	<i>S. SERVER (Secrétaire), S. MATTIOLI (Secrétaire adj.), R. DELAGE (Trésorière), L. RASPAIL (Trésorier adj.)</i>
Référent Harcèlement et agissements sexistes	<i>G. AMBLARD</i>
Commission SSCT	<i>H. BALOUP (Coordonnatrice), G. AMBLARD, A. LASSERRE, S. MATTIOLI, S. PICHARDIE, MF. BORDAS, S. SERVER</i>
Commission Economique	<i>L. RASPAIL (Coordonnateur), B. FOURTEAU, F. ROUVREAU, L. DAGANAUD, N. LANDEAU</i>
Commission formation	<i>C. LUCANTE (Présidente), T. BEHENGARAY, B. SAVY, M. LAFFONT, S. LABAYLE, MA. BRUSACORAM</i>
Commission politique sociale	<i>N. LANDEAU (Présidente), G. AMBLARD, L. RASPAIL, L. ORCEL, L. LAJOURMARD, B. SAVY</i>
Commission ASC	<i>R. DELAGE (Présidente), S. LABAYLE, L. DANTONNY, MA. BRUSACORAM, S. PICHARDIE, A. FAURE</i>



La Confiance qui fonde nos choix d'organisation

Lors de cette séance, notre organisation syndicale a fait le choix de proposer des commissions composées majoritairement de ses élus.

Ce choix répond à plusieurs objectifs :

01

Assurer la cohérence des travaux en réunissant des élus partageant une même méthode de travail

02

Constituer des équipes opérationnelles, engagées pleinement dans leurs missions

03

Mettre en œuvre le projet pour lequel les salariés nous ont largement accordé leur confiance

Ce choix d'organisation des commissions n'a d'incidence que sur leur composition et vise à rendre le CSE plus efficace, plus réactif et plus utile au service de l'ensemble des salariés. Chaque membre élu participant aux séances plénières du CSE en tant que titulaire, s'exprime et vote.

→ Modalités de fonctionnement du CSE et Calendrier des prochaines échéances

1. Accord de fonctionnement du CSE : signé par l'UNSA au mois de juin, fixe les règles d'organisation, de fonctionnement et les moyens dont dispose le comité pour exercer efficacement ses missions au service des salariés. Il est disponible sur ce lien : <https://www.unsa-cci.com/accord-relatif-au-fonctionnement-du-cse-nouvelle-aquitaine/>
2. Fixation du calendrier d'appel à candidature des Représentants du Proximité
Véritables relais au plus proche du terrain, les Représentants de proximité contribuent à identifier les besoins des salariés, prévenir les difficultés et à favoriser un dialogue social constructif. L'appel à candidature sera réalisé par la Direction des Ressources Humaines via une adresse mail dédiée. Une relance sera effectuée fin août pour une fin de candidature début septembre. La désignation sera effective lors du CSE du 22/09/2026.

Nous remercions une nouvelle fois les salariés pour la confiance qu'ils nous ont accordée et nous continuerons à communiquer régulièrement auprès de vous.

Déclaration liminaire présentée lors de cette séance du 02/07/2026

À l'occasion de ce CSE d'installation, l'UNSA souhaite affirmer l'état d'esprit qui guidera son action durant cette nouvelle mandature.

Nous abordons cette période avec gravité et responsabilité. Les mois à venir s'annoncent particulièrement exigeants pour les CCI et leurs collaborateurs. Les évolutions organisationnelles envisagées, les incertitudes économiques et les conséquences humaines qui en découlent, appellent de chacun **sang-froid, écoute et sens des responsabilités**.

Dans ce contexte, l'UNSA-CCI entend exercer pleinement le mandat qui lui a été confié : défendre les intérêts des salariés, veiller au respect des droits individuels et collectifs, et contribuer à un dialogue social de qualité.

Nous sommes attachés à une relation constructive avec les Directions. Cela suppose la **transparence** des informations, le **respect des instances représentatives du personnel**, la prise en compte des préoccupations exprimées par les salariés et une **application rigoureuse** des dispositions légales et conventionnelles.

Nous croyons qu'un dialogue social fondé sur le respect mutuel est essentiel pour traverser les périodes de transformation. C'est dans cet esprit que nous agissons : avec fermeté lorsque nécessaire, avec ouverture lorsque possible, et toujours dans **l'intérêt collectif**.

L'UNSA-CCI est consciente des défis auxquels notre réseau est confronté. Si des évolutions de notre modèle économique s'avèrent nécessaires pour assurer sa pérennité, nous serons attentifs à ce que ces transformations s'inscrivent dans une approche qui ne fasse pas reposer les efforts uniquement sur l'emploi ou la masse salariale. Les collaborateurs constituent la première richesse du réseau et doivent être considérés comme tels.

Nous continuerons à défendre nos convictions avec détermination et dans le respect de l'instance.

Nous espérons que cet état d'esprit sera partagé et qu'il permettra de faire prévaloir ce qui nous rassemble : la défense des salariés et l'avenir de nos établissements.